



Les Cèdres
EHPAD



LIVRET D'ACCUEIL

EHPAD « LES CÈDRES »
8 rue de la Fleuriette
41160 La Ville-aux-Clercs
02 54 80 63 56
administration@lescedres-ehpad.fr

MOT DE LA DIRECTION

Bienvenue !

Nous sommes heureux de vous accueillir au sein de l'E.H.P.A.D. « Les Cèdres ». L'équipe pluridisciplinaire met à votre service ses compétences, son expérience et sa disponibilité, dans des locaux récemment restructurés avec des patios intérieur composés de jardin thérapeutiques et parcours de santé.

L'ensemble des agents, quel que soit leur grade et leur fonction, est présent afin de vous proposer l'accompagnement et les soins qui vous sont nécessaires au quotidien.

Les valeurs portées au sein de l'EHPAD sont orientées sur le respect de vos droits et libertés tout en favorisant l'acceptation de vos besoins qu'implique la vie en collectivité.

C'est avec la mise en place du Projet d'Accompagnement Personnalisé que l'accompagnement proposé devient le plus adapté à vos besoins et envies.

SOMMAIRE

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	4	
ACCUEIL & FORMALITÉS D'ADMISSION		
Admission	7	
Procédure d'admission	7	
L'accueil	8	
Les conditions de participation financière et de facturation	9	
L'assurance	9	
Les dépôts de valeur	9	
La loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés	10	
Le Projet d'Accompagnement Personnalisé (P.A.P.)	10	
Le Conseil de la Vie Sociale (CVS)	10	
Dons et Legs	10	
SÉJOUR & VIE PRATIQUE Respect et Civisme		11
Votre chambre	11	
Salons, bibliothèque	12	
Salle à manger	12	
Culte	12	
Salon de coiffure	12	
Libre choix du Médecin traitant	13	
Les repas	13	
Sorties et visites	14	
Le courrier	14	
Téléphone	14	
Accès Internet	14	
Produits de toilette	14	
Le linge	14	
SANTÉ & ACTIVITÉS		
Le personnel de notre établissement	15	
L'accompagnement et les soins	15	
LES AUTRES INTERVENANTS		
La psychologue	15	
Suivi médical	15	
LES ACTIVITÉS D'ANIMATION ET DE CONVIVIALITÉ		
L'animation	16	
Le projet d'animation	16	
SERVICES EXTÉRIEURS		
Vos interlocuteurs	17	

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

L'Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes « Les Cèdres » (E.H.P.A.D.) est un établissement public médico-social, qui dispose d'une capacité d'accueil de 79 lits.

Il est situé dans un cadre agréable et en plein cœur de la commune de La Ville-aux-Clercs, offrant une proximité avec les différents commerces et animations associatives et communales.

Le bureau de l'accueil de l'EHPAD est ouvert du lundi au jeudi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h et le vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h00.



Il accueille, en hébergement permanent, des personnes âgées de 60 ans et plus, et dont la situation nécessite une surveillance et une aide dans les actes de la vie quotidienne. Cette structure offre des soins et un accompagnement personnalisé dans le respect des habitudes de vie des résidents et de leur souhaits et désir.

L'établissement, habilité à l'Aide Sociale, à l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (A.P.A.), et à l'Allocation au Logement (A.L.).

Ce livret d'accueil vous est remis afin de vous permettre de mieux connaître l'Établissement qui va vous accueillir ou accueillir un proche.



Soyez assuré que l'ensemble du personnel qui vous accompagnera au quotidien, mobilisera tout son savoir-faire et son professionnalisme dans votre intérêt.

Nos missions sont basées sur le respect des principes édictés par la charte des droits et libertés de la personne accueillie.

La résidence « Les Cèdres » s'engage dans une démarche d'amélioration continue de la qualité qui vise à améliorer la prise en charge globale du résident.

L'établissement est administré par un Conseil de représentants des autorités de tutelles composé de personnalités et de représentants de la collectivité locale, de personnes qualifiées, de représentants du personnel, de représentant des familles et des résidents, et présidé par le Maire de la commune de La Ville-aux-Clercs.

Sa gestion est assurée par un Directeur nommé par arrêté du Directeur du Centre National de Gestion. L'EHPAD est un établissement public autonome en direction commune avec le Centre Hospitalier de Vendôme-Montoire ;

Cet établissement est soumis aux autorités de tarification suivantes :

- Le Conseil Départemental du Loir-et-Cher
- L'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

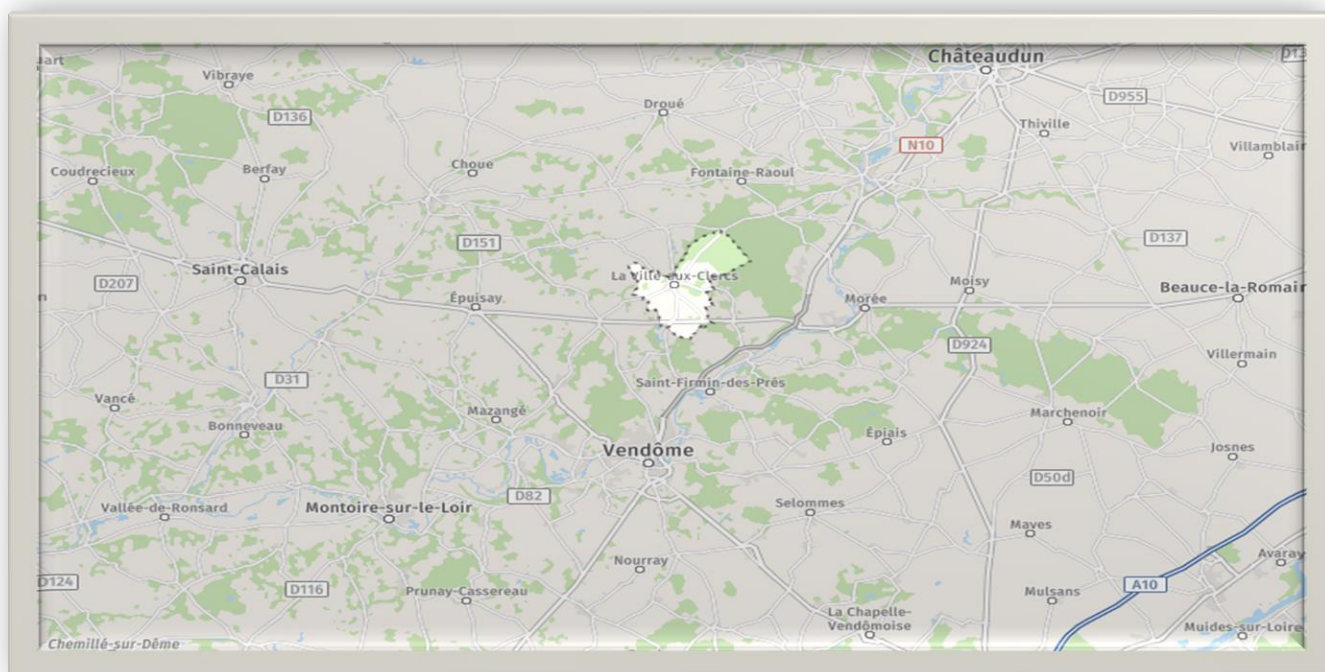
Des médecins, un masseur kinésithérapeute-ostéopathe, dentiste, une orthophoniste, une diététicienne et une pharmacie, sont installés dans la commune de La Ville-aux-Clercs et dans les communes avoisinantes. Le Centre Hospitalier de Vendôme est situé à moins de 20 km.

L'Etablissement est situé dans le département du Loir-et-Cher, au Nord de Vendôme, à 50 km de Blois, et à 75 km environ de Tours, Le Mans, Chartres et Orléans. Sa situation lui confère un accès de proximité aux Autoroutes A10, A11, A71 et E5/E60. Paris est à 170 km au nord-est.

L'EHPAD « Les Cèdres » est accessible en voiture, par les départementales D12, D24 et D141.

La gare SNCF est située à environ 15 km de l'établissement.

La Gare TGV de Vendôme-Villiers est située à environ 18 km



ACCUEIL & FORMALITES D'ADMISSION

Admission

L'Établissement accueille des personnes d'au moins 60 ans.

Des personnes de moins de 60 ans peuvent exceptionnellement y être admises dans la mesure où leur prise en charge relève d'un Etablissement pour Personnes âgées Dépendantes.

Procédure d'admission

Vous devez renseigner un dossier de demande d'admission sur le site Internet VIATRAJECTOIRE (plateforme nationale) :

Il comprend :

- un dossier médical à compléter par le médecin traitant ou l'établissement hospitalier qui vous adresse.
- un dossier administratif à compléter par la personne âgée ou sa famille

L'admission se fait en recherchant systématiquement le consentement libre et éclairé de la personne et en l'informant, par tous les moyens adaptés à sa situation, des conditions de celle-ci.

La demande d'admission sera examinée par une commission d'admission. En cas d'avis favorable, l'admission est prononcée par la directrice de l'établissement, et se matérialise par la signature d'un formulaire de réservation, puis d'un contrat de séjour.

Le dossier administratif d'admission est composé :

- Contrat de séjour signé,
- Règlement de fonctionnement signé,
- Livret de famille,
- Questionnaire d'entrée,
- Recueil de données,
- Formulaire « Personne de confiance »,
- Etat des lieux, inventaire des biens,
- Carte vitale, carte de mutuelle, carte d'identité,
- Attestation d'assurance responsabilité civile,
- Avis d'imposition, ou de non-imposition,
- Justificatifs des ressources (dossier APA, allocation logement, demande d'aide sociale)
- R.I.B-IBAN
- Directives anticipées (si existantes)
- Copie de la Décision du Tribunal, si une mesure de protection a été prononcée à votre égard.

Un état des lieux est effectué à l'entrée, de manière contradictoire entre le résident et ses proches, ainsi que l'agent technique et un membre de l'équipe restauration/bionettoyage.

Un inventaire des biens est également établi et fait lien avec le trousseau.



L'accueil

Dès votre arrivée, vous serez accueilli(e) par un agent soignant « référent » qui sera votre interlocuteur privilégié tout au long de votre journée d'admission.

Un agent de l'administration de l'Établissement vous remettra un contrat de séjour et le règlement de fonctionnement. Ces documents devront être signés.

Les démarches administratives et financières vous seront communiquées par le service des admissions de l'établissement.

Les services sociaux de votre commune ou du département sont aussi à votre disposition, pour vous aider à faire valoir des prestations auxquelles vous pouvez avoir droit. Par ailleurs, les Centres Locaux d'Information et de Coordination Gérontologique (CLIC) du Loir-et-Cher, sont disponibles pour vous informer sur vos droits, vous conseiller, vous aider et vous orienter dans vos démarches.



Les conditions de participation financière et de facturation

Les tarifs journaliers sont fixés annuellement par les autorités de tarifications (Conseil Départemental et Agence Régionale de Santé) sur proposition du Conseil d'Administration de l'Établissement.

Ils comprennent :

- un tarif à la charge du résident composé d'un tarif hébergement augmenté d'une participation dépendance (GIR 5-6) ;
- un tarif dépendance pris en charge par l'Allocation Personnalisée d'Autonomie ;

Le tarif hébergement recouvre les prestations relatives à l'administration de la structure, les prestations hôtelières (location et entretien de la chambre et des locaux collectifs, restauration, nettoyage du linge), entretien des jardins, animation de la vie sociale.

Le tarif dépendance regroupe les prestations d'aide et de surveillance non liées aux soins mais nécessaires à l'accomplissement des actes essentiels de la vie.

Les tarifs sont précisés lors de la signature du contrat de séjour.

Les frais de séjour sont payables mensuellement et à terme échu, au début de chaque mois auprès de la Trésorerie Hospitalière Départemental, par chèque, virement ou prélèvement automatique.

L'assurance

L'établissement est assuré pour l'exercice de ses différentes activités, dans le cadre des lois et règlement en vigueur. Cette assurance n'exonère pas le résident, au titre de sa responsabilité individuelle, pour les dommages dont il pourrait être la cause. Il est invité à souscrire une assurance responsabilité civile personnelle dont il délivre chaque année une attestation à l'établissement.

Il est interdit de fumer dans l'EHPAD ainsi que dans ses patios.

Un coin fumeur est identifié à l'entrée.

Les dépôts de valeur

Vous pouvez conserver des biens, effets et objets personnels.

En tout état de cause, l'établissement ne peut être tenu responsable du vol, de la perte ou de la détérioration des objets ou des valeurs des résidents. L'établissement ne peut être également tenu responsable de la perte d'objets tels que lunettes, prothèses, appareil dentaire, etc...

La loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés

Les données concernant la personne font l'objet d'un traitement automatisé dans les conditions fixées par la loi du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Les informations relatives sont protégées par le secret professionnel auquel est soumis l'ensemble du personnel.

Le Projet d'accompagnement Personnalisé (P.A.P.)

La personne accueillie est actrice de son projet de vie.

L'EHPAD met en œuvre la réalisation du projet d'accompagnement personnalisé (le PAP) de manière co-construite avec le résident et ses proches.

Un recueil de données vous sera remis afin de connaître votre histoire de vie, vos habitudes, souhaits et désirs.

Le Conseil de la Vie Sociale (article L 311-6 du CASF)

La loi du 2 janvier 2002, en plaçant au cœur du dispositif le Résident comme titulaire de droits, a fixé un cadre clair et précis visant à renforcer la participation des usagers au fonctionnement et à la vie en EHPAD.

Le Conseil de la Vie Sociale donne son avis et peut faire des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement notamment sur la vie quotidienne.

Il est composé de représentants des résidents, des familles, du personnel et de l'organisme gestionnaire. Les représentants des familles et des résidents doivent y être majoritaires. Il est élu en son sein un président et il se réunit au moins 3 fois par an.

Il est un lien privilégié d'information et d'expression des résidents et de leurs familles.

Notre établissement s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de la qualité. Ainsi un recueil de votre satisfaction peut être effectué ponctuellement, par le biais d'un questionnaire.

Vous pouvez également joindre les membres représentants des résidents et des familles du Conseil de la Vie Sociale.

Il existe un numéro national de signalement de négligences ou maltraitance au 39 77 ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00. Vous pouvez également joindre les autorités administratives (ARS Centre - Délégation territoriale du Loir-et-Cher) au 02.38.77.34.77.

Dons et Legs

Il est interdit de donner au personnel une somme d'argent ou un objet de valeur.

En revanche, un don peut être effectué à l'établissement.

Le cas échéant, un écrit vous sera demandé.

SEJOUR & VIE PRATIQUE

La Résidence est répartie sur 3 niveaux, et par secteurs :



- Secteur « Pivoines » au Rez-de-Chaussée,
- Secteur « Jacinthes » au 1^{er} étage,
- Secteur « Pensées » au 2^{ème} étage,
- Et le secteur « Tournesols » avec 14 chambres.

Chaque étage possède un salon des familles, ainsi qu'une salle de bain.

La salle de restaurant se situe au rez-de-chaussée.

Votre chambre

L'établissement dispose de 79 chambres individuelles de 20 m² environ. Toutes les chambres bénéficient d'une salle de bains avec douche au sol, lavabo et WC.

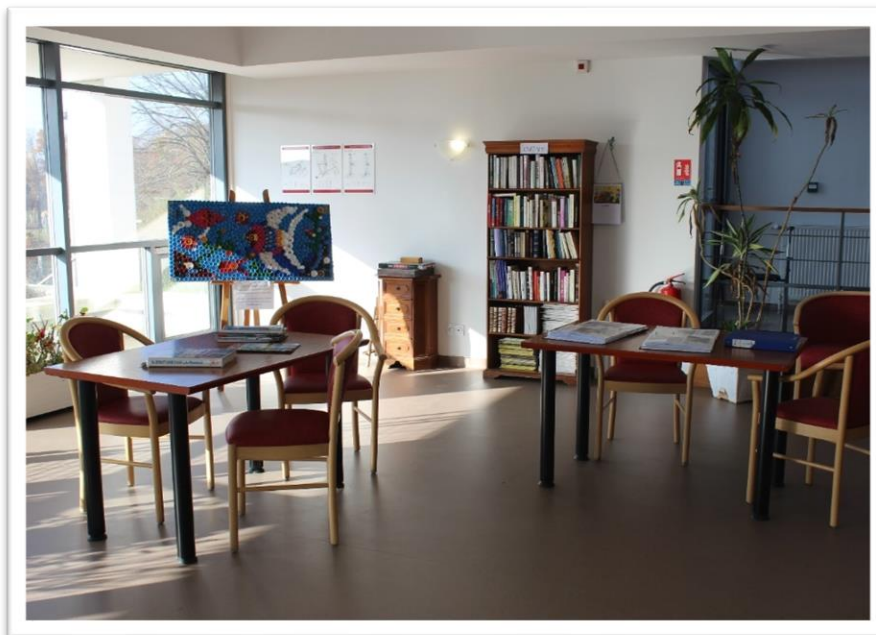
Votre chambre est meublée avec un lit médicalisé, un fauteuil, un bureau, un chevet et une commode.

Vous avez la possibilité de personnaliser votre chambre, sous réserve d'une demande préalable auprès de la direction et que la circulation dans la chambre ne soit pas entravée.

Chaque chambre est équipée d'une prise antenne et d'un système d'appel de sécurité dans la chambre et cabinet de toilette permettant de contacter le personnel soignant, d'une prise pour branchement de télévision et d'une prise de téléphone.

Salons, bibliothèque

L'établissement propose un coin bibliothèque situé à l'accueil de l'EHPAD. Des petits salons sont à la disposition des résidents et des familles dans les étages.



Hall d'accueil

Salle à manger

Lumineuse et climatisée, la salle de restaurant offre aux résidents un bel espace de convivialité.

Culte

Des représentants de l'aumônerie interviennent dans l'établissement auprès des résidents qui le souhaitent.

Tout représentant de tout culte peut intervenir auprès des résidents dans le respect du principe de la laïcité et de neutralité du service public.

Salon de coiffure

Un salon de coiffure est installé dans l'établissement, au rez-de-chaussée. Des coiffeuses professionnelles interviennent chaque semaine et la mise à disposition est planifiée. Les rendez-vous sont à prendre directement auprès des coiffeuses.

Ce salon est également à la disposition des familles souhaitant occasionnellement coiffer leur parent. Si le résident souhaite faire intervenir un autre professionnel de coiffure, il peut le faire savoir au secrétariat.



Les prestations sont à la charge des résidents.

Le résident a le libre choix des intervenants paramédicaux qui lui seraient nécessaires (kinésithérapeute, orthophoniste, pédicure, dentiste, etc....). Ces choix sont inscrits dans le dossier du résident au moment de l'admission, mais peuvent être modifiés à tout moment.

Libre choix du médecin traitant

Le résident conserve, lors de son séjour en E.H.P.A.D., le libre choix de son médecin traitant.

Un bureau médical est mis à disposition pour les consultations des médecins traitants des résidents.

Les repas

Le petit déjeuner est servi dans votre chambre.

Les repas sont pris dans la salle de restaurant.

La confection des repas est assurée par le Centre Hospitalier de Vendôme-Montoire, avec une prestation de qualité et adaptée aux besoins des résidents.

Les résidents partagent la fête des anniversaires du mois autour d'un gâteau de pâtisserie réalisé par un boulanger pâtissier.

Horaires au quotidien

Les repas sont servis aux horaires suivants :

- Petit déjeuner : à partir de 8h00
- Déjeuner : à partir de 12h30
- Collation : à partir de 15h30
- Dîner en salle de restaurant : 18h30

Dans un esprit de convivialité, vous pouvez partager votre déjeuner avec votre famille ou amis dans la salle des invités (prévenir le secrétariat 15 jours à l'avance), hors dimanche et jours férié, moyennant 10€/repas.

Sorties et visites

Les sorties quotidiennes sont libres pour les personnes pouvant circuler seules sans risque de fugue ou de chute.

Toute absence doit être systématiquement signalée à l'infirmière (ou l'aide-soignante en son absence) afin de permettre la mise à disposition des médicaments et d'assurer une continuité dans la prise en charge.

Le résident doit également informer de son retour après absence.

Vous pouvez recevoir des visites de vos proches les après-midis, le temps du matin étant dédié aux soins dans un cadre de vie collective.

Le courrier

Le courrier et vos journaux vous seront distribués chaque jour ouvrable.

Pour le départ de votre courrier, une boîte aux lettres est à votre disposition dans le hall d'accueil, attendant au secrétariat du rez-de-chaussée.

Téléphone

Il vous est possible, de disposer d'un poste téléphonique dans votre chambre en faisant la démarche auprès de l'opérateur de votre choix.

Accès Internet

Un accès Internet est disponible par l'intermédiaire du Wifi de l'établissement, à titre gratuit.

Les résidents qui souhaitent en bénéficier doivent s'adresser à l'administration.

Produits de toilette

Les fournitures spécifiques à l'incontinence sont fournies par l'établissement.

Les produits de toilette sont à la charge du résident, qui devra en assurer, lui-même ou sa famille, la fourniture régulière au cours de son séjour.

Le linge

Le linge de maison (literie, serviettes de toilettes et de table) est fourni et entretenu par le Centre Hospitalier de Vendôme-Montoire.

L'entretien de votre linge personnel est assuré par l'établissement. Toutefois, certains traitements spéciaux ne peuvent être assurés (lainage, rhovyl et dérivés, etc...).

A partir de 2023, le marquage du linge est assuré par la lingère.

Le dossier d'admission comprend la liste du trousseau nécessaire.

SANTE & ACTIVITES

Le personnel de notre Etablissement

L'Équipe est pluridisciplinaire, chaque agent participe à la prise en charge globale et adaptée aux besoins des résidents. Les compétences de chacun sont mises au service de la personne âgée dans le but d'assurer des prestations de qualité dans les domaines de l'accueil, de l'hôtellerie, des soins, des activités d'animation et de la maintenance.

L'accompagnement et les soins

Sous la responsabilité du cadre, vous serez pris en charge par des aides-soignants, aides-médico-psychologiques et agents des services hospitaliers, qui veillent à assurer les soins de nursing et/ou l'aide aux gestes de la vie quotidienne (toilette, aide au repas, déplacements...) et à préserver au maximum votre autonomie.

LES AUTRES INTERVENANTS

La psychologue

L'établissement bénéficie des services d'une psychologue à temps partiel. Celle-ci participe à l'élaboration et au suivi du Projet Personnalisé des résidents. Elle réalise également des entretiens et des suivis individuels auprès des personnes accueillies ainsi que des ateliers collectifs.

Suivi médical

Les soins et le suivi médical sont effectués par des infirmières en lien avec votre médecin traitant.

Les dépenses médicales et paramédicales prescrites (médecins libéraux, kinésithérapeutes, orthophonistes) ainsi que les examens de radiologie et de biologie d'analyses médicales de premier niveau (définis dans les textes en vigueur) nécessaires à la prise en charge des personnes accueillies seront assurées par l'Établissement.

Certains produits pharmaceutiques ainsi que certains dispositifs médicaux sont également pris en charge par l'établissement.

Tous les autres soins, prescriptions ou visites auprès de spécialistes, ou dans les établissements de santé ainsi que les transports, restent à la charge du résident ou de sa famille et remboursables par votre caisse d'assurance maladie, dans les conditions habituelles.

LES ACTIVITES D'ANIMATION ET DE CONVIVIALITE

L'animation

L'E.H.P.A.D. est un lieu de vie. Le rôle de l'animation est de mettre en œuvre et de développer le « projet de vie sociale » des résidents.

Elle propose un choix d'animations auxquelles vous pouvez librement participer. L'animatrice est soutenue dans sa mission, par l'intervention de professionnels mais aussi par l'intervention ponctuelle de bénévoles ou de partenaires extérieurs. Le projet d'animation est mis à jour régulièrement, le programme est affiché dans les locaux de l'établissement.

Le projet d'animation s'appuie sur plusieurs thématiques :

Les ateliers sensoriels ou ludiques : Chorale - Atelier mémoire - Loto - Lecture - Diffusion de film - Musique et chants - Soins esthétiques.

Les ateliers à visée thérapeutique : Gymnastique douce - Atelier cognitif - Atelier jardinage.

Les activités manuelles : Atelier découpage et collage - Atelier cuisine et pâtisserie – Loisirs créatifs.

Les activités orientées vers la vie sociale : Sorties en ville - Lecture du journal - Expositions - Lotos - Jeux de cartes - Jeux de société, ... - Spectacles et animations musicales.



SERVICES

Vos interlocuteurs, à l'extérieur de l'établissement

- Il existe un numéro national de signalement de négligences ou maltraitance au 39 77 ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00. Vous pouvez également joindre les autorités administratives (ARS Centre - Délégation territoriale du Loir-et-Cher) au 02.38.77.34.77.
- ARS - Délégation départementale de Loir-et-Cher
CS 1820 - 41 rue d'Auvergne, 41018 Blois Cedex
Tél. : 02.38.77.34.56 - Fax : 02.54.74.29.20
- Centre Hospitalier de Vendôme-Montoire
98, rue Poterie, 41100 Vendôme, Tél. : 02.54.23.33.33
- CLIC :
 - ESCAL'AGE, 19 rue de Châteaudun, 41290 OUCQUES, 02 54 23 26 49
 - CLIC DU PAYS DE VENDÔME,
Parc Ronsard, BP 107, Aile Saint Jacques, 41106 VENDOME, 02 54 89 42 00
 - CLIC DU BLAISOIS, 4 rue des Cordeliers, BP 79, 41004 BLOIS, 02 54 57 41 20
- CD 41
Place de la République, 41020 Blois
Tél. : 02.54.58.41.41
- Personnes qualifiées :
veuillez-vous reporter au document affiché à l'accueil : « Comment contacter une personne qualifiée ? »